

Délibération CA-20260625-5.2.4

Vanves, le 25 juin 2026

**Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative à la répartition complémentaire
d'aides directes étudiantes (Titre 6) en 2026 aux Crous**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition complémentaire d'aides directes étudiantes 2026, telle que présentée en séance le 25 juin 2026.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;

Vu le document relatif à la répartition complémentaire d'aides directes étudiantes 2026, présenté en conseil d'administration le 25 juin 2026.

Article unique

Le conseil d'administration vote la répartition complémentaire d'aides directes étudiantes (Titre 6), allouées aux Crous en 2026, au titre des bourses du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.

Le tableau de répartition des crédits aux Crous est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Nombre de votants : 27

Procurations : 11

Pour : 16

Contre : 4

Abstentions : 7

NPPV : 0

**La présidente
Bénédicte Durand**